

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ, APATRIDE OU DE TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

Première demande et renouvellement

LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS

- 2 photographies d'identité récentes aux normes** (format 3,5X4,5cm, de face, tête nue, de moins de 3 mois et ressemblantes)
- Votre numéro de téléphone**
- Timbre fiscal de 45€ (TVE de 5 ans) ou 15 € (TIV de 1 an)**
- Cerfa 20-3241 complété**

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

Originaux et copies suivants :

- du titre de séjour en cours de validité**
- du justificatif de domicile :**
 - si vous êtes propriétaire/locataire : facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
 - si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement + pièce d'identité (valide) de l'hébergeant + facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
- de la décision de protection de l'OFPRA et du certificat de naissance**
- ancien titre de voyage en cas d'expiration ou déclaration officielle de perte ou de vol**

Pour les mineurs :

- du document de circulation en cours de validité (si existant)**
- du justificatif de domicile, ou des justificatifs des 2 domiciles, si les parents sont séparés :**
 - si les parents sont propriétaires/locataires : facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
 - si les parents sont hébergés : attestation d'hébergement + pièce d'identité (valide) de l'hébergeant + facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
- titre(s) de séjour du ou des parents en cours de validité**
- accord écrit des 2 parents pour la délivrance du titre**
- de la décision de protection de l'OFPRA et du certificat de naissance**
- ancien titre de voyage en cas d'expiration ou déclaration officielle de perte ou de vol**

Présence d'un parent avec l'enfant obligatoire lors du retrait du titre de voyage